



CRITÈRES DE SÉLECTION DE SKI NB 2024-2025 ÉVÉNEMENTS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX

Alpine Canada Alpin (ACA) a regroupé le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard aux fins de qualification pour certains événements nationaux et internationaux.

Événements nationaux et internationaux

Date à déterminer (mars 2025)	Can-Am U14	Lieu à déterminer
Date à déterminer (mars 2025)	Championnats U16 régionaux U16	Lieu à déterminer
Date : 7 au 13 avril 2025	Coupe Whistler U16	Whistler (C.-B.)

QUOTA Ski NB

Course Can-Am U14	NB/PEI Alpine : 5 hommes et 5 femmes
Championnats régionaux U16	Ski NB : maximum 10 hommes et 10 femmes
Coupe Whistler U16	NB/Î.-P.-É. : 2 hommes 2 femmes

Ski NB se réserve le droit de NE PAS remplir les quotas.

Lorsque la répartition par sexe n'est pas précisée dans le quota, Ski NB s'efforcera d'être équitable selon le sexe, mais se réserve le droit de modifier la répartition par sexe s'il le juge nécessaire pour former des équipes d'athlètes masculins et féminins concurrentielles. Si une ou un athlète qui a été sélectionné en fonction d'un quota désigné pour une course ne peut pas y participer en raison d'une maladie, d'une blessure ou d'autres circonstances imprévues, la place laissée vacante ne sera comblée que par la prochaine ou le prochain athlète admissible sur la recommandation de Ski NB, après consultation avec son entraîneure ou entraîneur et le directeur du développement des athlètes de Ski NB. **Ce dernier se réserve le droit de ne pas combler toutes les places de quota.**

Entraîneures et entraîneurs

Les candidatures doivent être envoyées à Ski NB au plus tard le 15 janvier 2025. Le comité de Ski NB annoncera les entraîneures et entraîneurs pour les trois événements en même temps que la constitution des équipes.

Critères de sélection pour les courses Can-Am U14, les courses de l'Est U16 et la Coupe Whistler U16

Les athlètes seront classés en fonction des points obtenus en Coupe du monde dans les trois disciplines suivantes : Slalom géant (GS), Slalom (SL) et Slalom super géant (SG).

La sélection se fera en fonction des courses suivantes :

- Mont Farlagne : GS/SL
- Crabbe Mountain : SG/GS/SL
- Wentworth Roland Brunner : SG/GS/SL

Total des courses admissibles dont on tiendra compte :

- 4 SG (Crabbe (2), Wentworth (2))
- 3 GS (Farlagne (1), Crabbe (1), Wentworth (1))
- 3 SL (Farlagne (1), Crabbe (1), Wentworth (1))

Un maximum de dix résultats sera utilisé. Ski NB se réserve le droit de modifier les critères ci-dessus en raison de circonstances imprévues.

Admissibilité pour les courses Can-Am, les courses de l'Est et la Coupe Whistler

- Les athlètes doivent être des membres actifs en règle de Ski NB.
- Les athlètes doivent prendre au moins un départ dans chaque discipline.
- Les athlètes doivent avoir participé à un camp de vitesse approuvé par Ski NB au cours de la saison actuelle.
- Les athlètes doivent satisfaire à tout autre critère d'admissibilité établi par Ski NB.
- Les athlètes qui souhaitent être considérés pour les places de quota doivent participer à des courses sur des skis d'une longueur et d'un rayon pour chaque discipline qui sont exigés par Alpine Canada pour participer aux événements nationaux de leur catégorie d'âge. Les exigences nationales en matière d'équipement se trouvent dans le document *Règles et politiques nationales* à <https://alpinecanada.org/communaute/criteres-et-publications>.

Critères de sélection

- Pour les courses Can-Am U14, les athlètes des catégories 5M et 5F ayant obtenu les meilleurs résultats en Coupe du monde **au Nouveau-Brunswick et à l'Île-du-Prince-Édouard** se verront offrir une place dans le quota pour cet événement. Une remplaçante et un remplaçant sera nommé pour chaque sexe à la discrétion de Ski NB et de l'Île-du-Prince-Édouard.
- Pour les championnats régionaux de l'Est U16, les athlètes des catégories 10M et 10F dont les totaux de la Coupe du monde sont les plus élevés se verront offrir des places de quota pour cet événement. Une remplaçante et remplaçant sera nommé pour chaque sexe à la discrétion de Ski NB.
- Pour la Coupe Whistler U16, les athlètes 2M et 2F ayant les meilleurs totaux de Coupe du monde du **N.-B. et de l'Î.-P.-É. combinés** se verront offrir des places de quota pour cet événement. Une remplaçante et un remplaçant sera nommé pour chaque sexe à la discrétion de Ski NB et de l'Île-du-Prince-Édouard.

Dates limites :

Les dates limites d'accumulation des points sont les suivantes :

Can-Am U14 23 février 2025

Est U16 23 février 2025

Coupe Whistler U16 23 février 2025

L'annonce des équipes Can-Am U14 et des équipes régionales U16 aura lieu le 26 février 2025. La confirmation et le paiement doivent être reçus au plus tard le 5 mars 2025. Si une ou un athlète sélectionné décline l'invitation ou ne respecte pas la date limite de paiement, une ou un athlète de remplacement peut ou non être nommé à la discrétion de Ski NB et de l'Île-du-Prince-Édouard.

Les athlètes U16 qui souhaitent à participer à la Coupe Whistler doivent en informer le directeur des programmes des athlètes de Ski NB d'ici le 1^{er} mars 2025. L'annonce sera faite le 3 mars 2025. La confirmation et le paiement sont exigés au plus tard le 17 mars 2025. Si une ou un athlète sélectionné décline l'invitation ou ne respecte pas la date limite de paiement, une ou un athlète de remplacement peut ou non être nommé à la discrétion de Ski NB ou de l'Île-du-Prince-Édouard.

Alpine Canada et les OSP membre ont adopté un ordre de départ aléatoire (ODA) pour les événements nationaux, qui remplacera le classement.

Circonstances exceptionnelles

Les athlètes qui s'entraînent à l'extérieur du Canada atlantique ou qui ont récemment déménagé dans la province sont admissibles à participer aux événements susmentionnés avec l'équipe de Ski NB. L'athlète doit satisfaire aux mêmes critères de qualification que ceux qui s'entraînent et participent à des courses au Canada atlantique. Les athlètes doivent démontrer qu'ils se sont engagés et qu'ils participent à un entraînement continu en ski alpin.

Ski NB se réserve le droit de traiter toute circonstance exceptionnelle qui n'est pas spécifiquement prévue dans les critères.

Procédure d'appel

Tout athlète qui n'est pas d'accord avec les sélections finales peut présenter une demande de réexamen, par écrit, au président de Ski NB dans les 24 heures suivant l'affichage des sélections finales. Le conseil d'administration de Ski NB examinera la demande. Les appels doivent indiquer explicitement si les critères susmentionnés n'ont pas été appliqués correctement ou s'il y a eu une erreur dans le calcul des points.

Code de conduite

Tous les athlètes, entraîneurs, entraîneurs, bénévoles et parents sont tenus de se comporter conformément au Code de conduite de Ski NB. Tout manquement à cette règle pourrait entraîner le retrait de l'athlète des événements sanctionnés par Ski NB.

Coût

Tous les frais liés à la participation à l'un des événements énumérés sont à la charge des athlètes et de leur famille. Certains frais sont payés à l'avance, d'autres sont calculés et facturés après la tenue de l'événement.

Établissement des objectifs

Les entraîneures et entraîneurs des athlètes d'événements, ainsi que les entraîneurs des clubs respectifs des athlètes, rencontreront chaque athlète participant aux événements et ses parents pour discuter de l'établissement d'objectifs individuels appropriés et détermineront le niveau de compétition plus élevé attendu lors de ces événements.

Approbation du conseil d'administration : octobre 2024